



## EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023**

**Affaire n° 19-20231127**

**Fourniture de carburants pour la commune du Tampon**

**NOTA /**

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

28 novembre 2023

*Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25*

**Date de convocation**

le 21 novembre 2023

**Nombre de membres**

- en exercice : 49
- présents : 37
- représentés : 11
- absent : 1

L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-sept novembre à seize heures trente-quatre minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

**Étaient présents :**

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Augustine Romano, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Jean-Pierre Thérincourt, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Domitile-Schneeberger, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard

**Étaient représentés :**

Charles Emile Gonthier par Liliane Abmon, Bernard Picardo par Jacquet Hoarau, Dominique Gonthier par Gilberte Lauret-Payet, Jean Richard Lebon par Marcelin Thélis, Sylvie Jean-Baptiste par Daniel Maunier, Jack Gence par Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé par Mimose Dijoux-Rivière, Martine Corrè par Sylvie Leichnig, Evelyne Robert par Véronique Fontaine, Nathalie Fontaine par Monique Bénard, Anissa Locate par Patrice Thien-Ah-Koon

**Absent :**

Henri Fontaine

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Affaire n° 19-20231127**

**Fourniture de carburants pour la commune du Tampon**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la commande,

**Vu** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie en séance du 16 novembre 2023,

**Vu** le rapport n°19-20231127 présenté au Conseil municipal du 27 novembre 2023,

**Considérant** qu'un appel d'offres a été lancé le 5 septembre 2023 pour la fourniture de carburants,

**Considérant** les besoins de la collectivité pour l'approvisionnement en carburants dans le cadre de l'exploitation de la flotte automobile et des engins communaux,

**Considérant** que les prestations prendront la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec un maximum annuel de 900 000,00 € TTC, conclu pour une durée d'une année à compter de la notification et reconductible tacitement par période annuelle dans la limite de trois années supplémentaires,

**Considérant** que la consultation a fait l'objet d'une publication au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics, au Journal Officiel de l'Union Européenne et localement au Quotidien,

**Considérant** que les prestations sont financées par fonds propres communaux,

**Le Conseil municipal,**  
**réuni le lundi 27 novembre 2023 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

**Décide à l'unanimité**

**Article 1** d'approuver la passation et la signature de l'accord-cadre à bons de commande avec un maximum annuel avec le prestataire VIVO ENERGY REUNION retenu par la commission d'appel d'offres et une durée de 1 an à compter de la notification et reconductible tacitement par période annuelle dans la limite de trois années supplémentaires,

<b>Désignation</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Montant maximal annuel TTC</b>	<b>Délai de livraison (en jours)</b>
<b>Fourniture de carburant pour la commune du Tampon</b>	VIVO ENERGY REUNION N°1, rue Sully Prud'homme CS 30 075 97 829 Le Port Cédex	900 000,00 €	48h00

**Article 2** d'imputer la charge correspondante au chapitre 011 du budget de la commune,

**Article 3** d'autoriser, en vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait conforme,**

**Secrétaire de séance,**

**Par délégation de fonction,**